Motion au sujet des "Chaire Professeur Junior" par le conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay

Les membres du conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay (FSO) expriment par cette motion leur vive inquiétude quant au recrutement via les postes CDD dits de "Chaire Professeur Junior" (CPJ).

Ces inquiétudes vont de pair avec les positions défavorables exprimées par la majorité des départements de l'UFR lorsque la présidence de l'Université a demandé de remonter des profils de CPJ. Les chimistes ont exprimé leur position par 80% de « contre » ; le conseil de département de chimie s'est prononcé 2 fois « contre » la remontée de profils CPJ ; le conseil du département de physique s'est déclaré « défavorable » suite à un vote à 71% contre ; les avis sont similaires pour les autres départements excepté celui de l'informatique (favorable à une courte majorité).

La discussion lors du conseil de la FSO a montré que ces inquiétudes étaient partagées par les membres du conseil. Cette discussion montre en effet que les membres du conseil de la FSO :

- s'interrogent sur le réel intérêt des CPJ par rapport aux postes classiques de maitres de conférence ou de professeurs des universités ;
- rappellent la très bonne attractivité des postes classiques et la qualité du recrutement ;
- se demandent comment pourront cohabiter les CPJ avec un service d'enseignement réduit et les maitres de conférences contraints à un service complet et craignent que le différentiel n'introduise des dysfonctionnements dans les départements ;
- doutent de la persistance sur le long terme de ces postes dits « supplémentaires » ;
- soulignent le caractère précaire de ces postes, dont on peut craindre qu'ils remplaceront les postes classiques de maitre de conférence à statut permanent ; ils craignent que cette précarité impacte davantage les femmes et accentue le déséquilibre de genre ;
- s'interrogent sur les « 10-20% de CPJ qui ne seraient pas titularisés » et demandent des critères mieux formulés ;
- se demandent comment la durée du CPJ va permettre de soutenir une HDR, d'encadrer une thèse et d'obtenir la qualification ;
- pensent que les CPJ sont peu compatibles avec le temps long de la recherche.

Les membres du conseil expriment donc leurs plus vives inquiétudes quant à la création de Chaires de Professeur Junior. La majorité qui s'est exprimée n'en voit pas l'apport et s'en étonne alors que les recrutements sur postes statutaires ont été fortement limités ces dernières années.